

«C'est une réforme équilibrée»

CAISSE DE PENSION • Selon Graziano Lusenti, expert en prévoyance professionnelle, le plan d'assainissement adopté par le Conseil général de Fribourg va dans la bonne direction.

PROPOS RECUEILLIS PAR
FRANÇOIS MAURON

Expert diplômé en assurances de pension, Graziano Lusenti est fondateur et partenaire de Lusenti Partners, un cabinet basé à Nyon qui propose des conseils en investissements et des services spécialisés pour les investisseurs institutionnels, en particulier les caisses de pensions. A la demande de «La Liberté», il évalue la réforme structurelle de la Caisse de prévoyance du personnel de la ville de Fribourg, approuvée lundi soir par le Conseil général (voir nos éditions du 22 et du 23 janvier). Pour mémoire, celle-ci prévoit notamment d'injecter au total dans la caisse 56,8 millions de francs grâce à un emprunt, de manière à atteindre un taux de couverture de 70% dès l'an prochain et de 80% d'ici à 2052.

De manière globale, que pensez-vous de cette réforme de la caisse de pension de la ville de Fribourg?

Graziano Lusenti: A la lecture du message adressé aux conseillers généraux par l'exécutif de la ville, je constate que ce dernier a prévu à la fois des mesures structurelles en matière de financement (injection de capital) et des aménagements du plan de prévoyance: relèvement de l'âge de la retraite à 63 ans, baisse du taux technique de 4,5% à 3,5%, réduction de l'indexation, par exemple. C'est une formule équilibrée, saine, qui contribuera grandement à l'équilibre à long terme de cette institution de prévoyance. L'employeur (donc la ville), les assurés actifs et les rentiers, tous sont mis à contribution de manière significative, mais dans des proportions différentes. Fribourg est du reste au diapason de ce qu'on observe dans d'autres collectivités publiques en Suisse romande, dont la plupart des caisses de pension sont engagées, à marches forcées et accélérées, dans des mesures d'assainissement du même type: la recapitalisation de la caisse de pension de la ville de Genève a été acceptée mardi soir par le législatif communal.

Fribourg contracte un emprunt d'environ 56,8 millions de francs à un taux de 4,25%, alors que les taux du marché oscillent entre 2,0 et 2,5%. Est-ce bien judicieux?

Oui. Etant donné le taux de couverture très bas de la caisse (47%), il n'y a pas d'autres solutions que d'y verser immédiatement du cash, pour passer à 70%. A plus long terme, au bout de 38 ans, le taux de 80% est l'objectif imposé par la nouvelle législation fédérale – et il est réaliste de prévoir de l'atteindre. Comme le message du Conseil communal le précise, Fribourg pourrait emprunter à un taux «effectif» de 1,75% à 2,25% environ sur les marchés des capitaux. Mais la ville fait un effort supplémentaire en qualité d'employeur.

Elle emprunte davantage pour pouvoir placer cet argent?

Non. Au lieu d'emprunter à un taux de 2% «net» et de mettre simplement l'argent à disposition de la caisse, la commune opère non seulement un versement en ca-



La réforme structurelle de la caisse de pension doit aussi favoriser une fusion de Fribourg avec les communes voisines.

VINCENT MURITH-A



«Il y a un röstigraben dans le domaine des caisses de pension publiques»

GRAZIANO LUSENTI

pital, mais donne en plus à la caisse la possibilité de bénéficier d'un rendement supplémentaire sur le capital qu'elle met à disposition. Cette solution est «smart» et avantageuse pour les 2 parties: elle permet à la ville de répartir son soutien financier dans la durée et de contrôler son risque, tandis que la caisse bénéficie d'un placement garanti, pratiquement sans risques, rémunéré annuellement à 4,25%, soit des conditions bien meilleures que celles disponibles sur le marché obligataire en francs suisses.

C'est plutôt risqué, ce genre de manœuvre, non?

Non, pas vraiment. Les conditions de remboursement ont été fixées, bloquées. L'amortissement se fait sur 38 ans, c'est une opération sur laquelle la variation de taux n'aura pas d'incidence. Certes, la ville emprunte plus cher, donc ça lui coûte plus cher, mais «in fine» elle fait bénéficier la caisse d'une contribution financière plus importante. Quant à la caisse, elle ne sera pas exposée aux variations du marché pour

le montant injecté – ce qui est un gros avantage, à court et long terme.

Ce taux de 4,25% ne doit donc pas être lu comme une défiance des créanciers à l'égard de la ville?

Pas du tout. Comme indiqué, l'écart de taux constitue sa contribution financière à la caisse, contrôlée et répartie dans le temps. En 2005, la commune avait versé en urgence 4 millions de francs à la caisse, suivis de 30 millions un an plus tard. Cette dernière fait figure de tonneau des Danaïdes.

En analysant la solution retenue maintenant pour l'assainir, j'imagine qu'on a retenu la leçon de ce qui s'est passé il y a 7-8 ans. La baisse des marchés en 2008 a fait perdre de l'argent aux institutions de prévoyance. On veut à présent éviter ce genre de mésaventure. Pour une fois, on apprend des expériences du passé!

De manière générale, pourquoi de nombreuses caisses de pension publiques ont-elles rencontré des difficultés ces dernières années?

En Suisse, en matière de caisses publiques, il y a eu dès les années 1990 une espèce de «Röstigraben». Les institutions alémaniques ont pris très tôt des mesures pour combler les taux de couverture insuf-

fisants. Tandis qu'en Suisse romande, on a pris le taureau par les cornes beaucoup plus tard, il a fallu les contraintes de cette nouvelle législation fédérale.

A Fribourg comme ailleurs en Suisse romande, les institutions de prévoyance publiques doivent répondre aux nouvelles exigences fédérales. Ce taux de couverture de 80% est-il réellement approprié?

Oui. C'est un moyen terme entre les 100% prévus initialement – et qui s'est toujours appliqué pour les caisses privées, ne l'oublions pas – et les taux beaucoup plus bas qu'on observe aujourd'hui, par exemple pour la ville de Fribourg. Un taux à 47%, dans la durée, ce n'était pas tenable. Mais passer à un taux de 100% aurait eu un impact trop grand sur les finances publiques romandes – et pour les contribuables! Les législateurs n'ont pas jugé opportun de leur imposer un choc financier d'une telle ampleur – et je crois qu'ils ont eu raison.

Selon le Conseil communal, l'assainissement de la caisse pourra faciliter une fusion des communes du Grand Fribourg. Est-ce vrai selon vous?

Oui. Avec une caisse enfin renflouée, ainsi que des bases techniques et un équilibre financier assurés dans la durée, la caisse de pension, qui a pu être un handicap, pourrait à l'avenir devenir un argument en faveur de la fusion. I

EN BREF

LES JOURNAUX ET LEUR INDÉPENDANCE

DÉBAT «L'indépendance des journaux: mode d'emploi.» Tel est l'intitulé du débat organisé par «La Cité», ce soir à 19 h à l'Ancienne Gare, à Fribourg. Avec ce premier rendez-vous, «La Cité» inaugure un cycle de discussions consacrées à des thématiques d'intérêt général. Elles auront lieu quatre fois par an, à Genève, Lausanne, Fribourg et Neuchâtel. Ce soir, les intervenants sont Louis Ruffieux, rédacteur en chef de «La Liberté» et François Gross, ancien rédacteur en chef de «La Cité». La modération est assurée par Fabio Lo Verso, rédacteur en chef de «La Cité».

FM

Fribourg, Ancienne Gare (salle Nouveau Monde), jeudi 24 janvier dès 19 h.

IL JOUAIT AVEC DES PÉTARDS

FRIBOURG Le Ministère public a condamné pour incendie par négligence une Macédonienne de 28 ans à deux semaines de travail d'intérêt général. Domiciliée à Fribourg, elle avait laissé son fils de neuf ans jouer avec des pétards chinois qui avaient mis le feu à un talus. Il avait fallu les pompiers pour maîtriser l'incendie. Le Ministère public estime qu'il a «créé un danger collectif pour les habitants des immeubles alentour». AR

MÉMENTO

- > **CONFÉRENCE** de Georges Andrey, pour son livre «La Suisse romande: une histoire à nulle autre pareille». Restaurant Le Refuge, Villars-sur-Glâne, 20 h 30.
- > **DÉBAT** organisé par le Club agricole du Grand-Conseil, sur la loi sur l'aménagement du territoire. Avec Jean-François Rime (UDC) et Jacques Bourgeois (PLR). L'Aigle-Noir, Neyruz, 20 h.
- > **DÉCLARATION D'IMPÔT** Des collaborateurs du Service cantonal des contributions se tiennent à disposition pour répondre aux questions. Se munir des documents reçus. Restaurant du Lion d'Or, Farvagny, 17-19 h.
- > **SHIBASHI:** 18 mouvements pour méditer. Avec Madeleine Foidveaux et Barbara von Mérey. Centre Ste-Ursule, rue des Alpes 2, 19 h 30. Ins. 026 347 14 00.
- > **JOUONS ENSEMBLE** Activité pour enfants 0-5 ans accompagnés d'un parent. LivrEchange, av. du Midi 3, vendredi 9 h 30-11 h.
- > **RENCONTRE** pour aborder les inégalités de genre à travers le théâtre: «Nous sommes Madalena - le théâtre des opprimées». Espacefemmes, rue Hans-Fries 2, samedi 10 h 30. Ins: 079 783 29 35

Abonnement tél. 026 426 44 66
www.laliberte.ch

PUBLICITÉ



www.visilab.ch

Jusqu'au 10 février 2013

Soldes 50%

sur un grand choix de lunettes* de marque

*montures optiques (verres correcteurs exclus) et lunettes de soleil (verres correcteurs exclus)

VISILAB
VOS LUNETTES EN UNE HEURE

+ VISILAB LABEL DE QUALITÉ SUISSE

Les magasins d'optique Visilab dans votre région > Fribourg: Pérolles Centre • Villars-sur-Glâne: Centre commercial Fribourg Sud